

# COMPTE RENDU DE LA REUNION COLLECTIF CITOYEN SAINT MEDARD EN JALLES LE 05 FEVRIER 2019

**Date** : le 05 février de 19h30 à 22h20

**Participants** : 10 Personnes présentes de la commune de St Médard en Jalles (33160).

**Lieu** : 5 rue Lamartine - Pavillon 8 Saint Médard en Jalles

L'accueil des participants a eu lieu à partir de 19h30, pendant 30 minutes ceux-ci ont échangé en parole libre pour se présenter ainsi que sur leurs aspirations pour le mouvement, leurs retours sur les manifestations du samedi...

Pendant cette demie-heure d'échange, une présentation du classeur récoltant toutes les informations glanées pour la constitution en collectif a été faite aux nouveaux participants qui ont pu le feuilleter à leur guise.

## **20h05 Début de Séance**

### **Lecture de l'ordre du jour :**

- Debriefing Réunion Inter-Collectifs du 30/01 à Ambarès.
- Travail sur le collectif :
  - Objectifs,
  - Valeurs (charte locale et départementale),
  - Fonctionnement du collectif :
    - Nombre et mode de « désignation » (rapporteur, secrétaire ...),
    - Façon de la mise au vote des décisions, actions,
    - Règlement local,
    - Périodicité des réunions, la permanence ...
  - Nom.
- Détermination de la date et l'ordre du jour de la prochaine réunion.

## **I. DEBRIEFING AMBARES**

Prise de parole de la personne s'étant rendue à la dite réunion pour une présentation complète de l'inter-collectif et son but,

Retour fait auprès des participants de la nécessité pour l'Inter-collectif et le Collectif local de recenser les compétences de chacun au sein des diverses assemblées.

Un point sur le mode de communication de l'inter-collectif a été également fait.

## II. TRAVAIL SUR LE COLLECTIF

### A. Le Nom

Plusieurs propositions fut faites

- Collectif Citoyen Gironde Saint Médard en Jalles
- Collectif Citoyen Gironde 6ème Circonscription
- Collectif Citoyen Gironde 6ème Saint Médard en Jalles
- Collectif Citoyen Saint Médard en Jalles

Suite à une réflexion commune sur les propositions de noms, se dégage un nom qui semble faire l'unanimité Collectif Citoyen Saint Médard en Jalles. La mise au vote aura lieu par la suite.

Une des personnes présentes ayant déjà réfléchi à un signe distinctif pour le collectif local, expose alors un dessin, qui suscite un échange entre les participants, l'idée d'un logo pour notre communication émerge. Il est donc décidé collégalement de mettre **le logo au prochain ordre du jour**.

Le thème de la communication lancé, s'en suit du coup des discussions sur la création ou non d'une adresse courriel pour le collectif local, de la création ou non d'une page Facebook, ainsi que sur les supports nous permettant de discuter entres nous en dehors des réunions : whatsapp ....

### 21h Mise au vote des 1eres décisions

- Choix du nom : **COLLECTIF CITOYEN SAINT MEDARD EN JALLES**  
Présents : 10 Votants : 9 Pour : 9 Contre : 0 NSP : 0
- Choix du courriel : Après s'être assuré de la disponibilité de l'adresse [CollectifCitoyenSMJ@gmail.com](mailto:CollectifCitoyenSMJ@gmail.com)  
Présents : 10 Votants : 9 Pour : 9 Contre : 0 NSP : 0
- Création d'une page Facebook : Celle-ci serait faite sous le nom du collectif et créée une fois le logo validé lors d'une prochaine réunion.  
Présents : 10 Votants : 9 Pour : 9 Contre : 0 NSP : 0

### B. Le Bureau

Il fut décidé à l'unanimité des présents que le bureau sera constitué sur la base du volontariat, et lorsqu'il y aura trop de volontaires pour des postes la désignation se fera alors par tirage au sort et pour un mandat déterminé par la suite.

Il ressort donc la nécessité d'avoir un bureau constitué comme suit pour le démarrage du collectif :

- 3 personnes minimum pour la gestion de la communication via la page Facebook.
- 3 personnes minimum en charge du secrétariat.
- Une équipe en charge de la coordination pour l'organisation du Collectif Citoyen Saint Médard en Jalles et dans les relations avec l'Inter-Collectif.
- Afin d'éviter l'incarnation du Collectif Citoyen à travers une seule personne, il a été décidé collégalement qu'il n'y aura pas de « Représentant officiel » mais des référents volontaires et validés par un vote pour se rendre aux assemblées de l'Inter-Collectifs.

Il a été décidé collégalement que le Bureau développera d'autres postes au fur et à mesure de son évolution. Le Bureau sera reconduit après validation par vote lors de l'Assemblée Générale tous les 15 jours, afin de prévenir la vacance d'un poste suite à un désistement ou faute vis à vis du Collectif Citoyen Saint Médard en Jalles.

### **C. Périodicité**

Il a été décidé à l'unanimité concernant la périodicité des réunions d'une tous les 15 jours en s'intercalant avec celle de l'Inter-Collectifs.

Pour ce qui concerne la tenue d'une permanence citoyenne, il nous faut voir avec la mairie. Des solutions, telles une permanence téléphonique hebdomadaire et/ou autre, en cas de refus de la municipalité ou manque de participants pour tenue d'Assemblée, ont été avancé.

### **D. Mise au vote**

Le vote à main levée sera le mode de scrutin du Collectif Citoyen Saint Médard en Jalles.

A la rédaction de ce compte rendu, apparaît que n'ont été abordé ni la question d'un quorum nécessaire pour la mise au vote, ni celle sur la majorité nécessaire pour emporter décision. Du coup, ces notions doivent trouver leur place dans l'ordre du jour de la prochaine réunion.

## **E. Objectifs et Valeurs**

Suite à la charge de travail de réflexion que nécessitent ces points essentiels pour le Collectif Citoyen Saint Médard en Jalles, à l'unanimité des présents il a été décidé de ne pas travaillé sur ces points le soir même, mais d'y consacrer une réunion complète et de l'inscrire dans l'ordre du jour de la prochaine réunion.

Il est de même pour le règlement intérieur du Collectif Citoyen.

## **III. DETERMINATION DATE ET ODJ**

Il a été décidé de se réunir le 19 février 2019, le lieu restant à définir.

Et de mettre à l'ordre du jour de cette réunion les sujets non traités ce soir, à savoir :

- Les Objectifs du Collectif Citoyen St Médard en Jalles.
- Les Chartes du Collectif Citoyen St Médard en Jalles.
- Le règlement intérieur du Collectif Citoyen St Médard en Jalles.
- Le Logo du Collectif Citoyen St Médard en Jalles.

Aux quels se rajoute le problème soulevé lors de l'élaboration de ce compte rendu pour le quorum et la majorité retenus lors des mises au vote.